

Bureau des milieux naturels

Mont-de-Marsan, le 21 JAN. 2022

Affaire suivie par Magali BERTRAND

Tél : 05 58 51 31 80

Mél : [ddtm-snf@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-snf@landes.gouv.fr)

## **Compte-rendu du comité départemental aires protégées du vendredi 17 décembre 2021**

### 1. Présents (cf feuille de présence jointe)

### 2. Contexte :

La réunion de ce jour s'inscrit dans un contexte global de mobilisation des états pour enrayer l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Pour la France, cet engagement s'est traduit le 11 janvier dernier par l'annonce du Président de la République de l'adoption d'une stratégie nationale en faveur des aires protégées sur dix ans. Cette stratégie a été introduite dans le code de l'environnement par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Elle constituera l'une des briques de la stratégie nationale biodiversité 2030 en cours d'élaboration. S'agissant de conforter et d'étendre la couverture actuelle d'espaces naturels, cette stratégie nationale a naturellement vocation à être déclinée au plus près des territoires, par les acteurs locaux. Au-delà de la délimitation des aires, son objectif est en effet également d'assurer que toutes les aires protégées bénéficient d'une gestion de qualité et sont bien intégrées au sein de leur territoire. La raison d'être de la tenue de ce comité départemental « aires protégées » est d'échanger sur les projets et leviers d'intervention locaux pouvant contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

### 3. Interventions :

Les interventions prévues à l'ordre du jour étaient les suivantes :

- DREAL : lien entre aires protégées et préservation de la biodiversité, présentation de la SNAP, calendrier de déclinaison en Nouvelle-Aquitaine, chiffres clés.
- DDTM : présentation de la cartographie des aires protégées en département.
- Conseil Départemental 40 : présentation de la stratégie ENS, du réseau Nature 40.
- Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine : leurs sites, leurs modalités d'action.

- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine : présentation de la stratégie régionale pour la biodiversité.
- Conservatoire botanique national Sud-Atlantique : présentation de l'étude Hotspots.

#### 4. Échanges

##### Madame la préfète

Madame la préfète introduit la réunion en indiquant :

- qu'il y a une volonté de mobilisation par les Etats pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.
- qu'en France, le président de la République porte une stratégie pour la biodiversité qui a été traduite dans la loi climat-résilience.

Cette stratégie nationale a vocation à être déclinée au niveau des territoires par une délimitation d'aires protégées qui seront gérées.

Madame la secrétaire d'État pour la biodiversité, Bérandère Abba, a demandé la mise en place d'un plan triennal 2021-2024.

Aujourd'hui la discussion doit permettre d'amorcer la contribution du département des Landes. Le département dispose d'atouts :

- avec déjà 1500 ha de réserves naturelles nationales, et bientôt 4000 ha avec la future réserve d'Arjuzanx. Ce dernier projet vient de recevoir un avis favorable à l'unanimité de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN) et c'est une grande satisfaction.
  - 77 000 ha de sites Natura 2000
  - l'ONF gère une réserve biologique
  - le Conseil Départemental est investi sur plus de 9000 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- Le déroulé de la réunion est présenté et commence par une intervention en vidéo de Madame la secrétaire d'État pour la biodiversité

##### DREAL

*Présentation de la stratégie pour les aires protégées 2030 ( cf diaporama).*

##### Madame la préfète

Madame la préfète souligne l'importance du dialogue territorial.

L'objectif d'accroître les aires protégées est un objectif salubre, il faut pouvoir répondre, mais cela ne viendra pas de Paris, cela doit venir des acteurs territoriaux, il faut s'approprier le sujet.

##### SEPANSO – Monsieur Cingal

Monsieur Cingal dit qu'alors qu'on parle de stratégie pour la biodiversité, de lutte contre l'artificialisation, il y a une relance du projet GPSO qui va fragmenter le territoire. Dans le contexte de changement climatique il exprime son inquiétude au regard des défrichements. Par ailleurs, Monsieur Cingal souligne l'incohérence sur ces sujets en matière de gouvernance.

##### Madame la préfète

Madame la préfète précise qu'elle connaît la position de la SEPANSO sur le projet GPSO mais que cela ne doit pas empêcher le travail sur les aires protégées sur lequel on peut se retrouver.

#### Communauté d'Agglomération du grand Dax - Monsieur Darrigade

Monsieur Darrigade approuve la démarche, mais souligne la nécessaire prise en compte des usages locaux. Il y a beaucoup de bénévolat sur les barthes de l'Adour en site Natura 2000. Des solutions ont été trouvées pour lutter contre la jussie mais il y a des problèmes de financement. Le ministère a été interpellé sur ce sujet.

#### Madame la préfète

Madame la préfète souligne qu'effectivement il est soulevé deux sujets importants, celui des usages, et celui des financements et leur complexité notamment en matière de crédits européens.

#### Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Landes - Madame Prieur

Mme Prieur souligne les possibilités d'articulation avec les démarches de protection des ressources en eau potable. Elle mentionne le captage d'Orist qui est pollué mais les personnes qui s'efforcent de mettre en place des solutions sont entravées par l'administration.

#### DDTM – Madame Chevassus

Madame Chevassus explique qu'il y a une politique de l'eau pour la protection des captages d'eau potable, mais que ce n'est pas le sujet de la réunion, et dit être à l'écoute en dehors de cette réunion s'il y a un sujet particulier sur le captage d'Orist.

#### Jeunes agriculteurs – Monsieur Darbo

Monsieur Darbo rappelle que La secrétaire d'État dit que les aires protégées ne sont pas des mises sous cloche, mais il voit dans le diaporama que, dans les aires sous protection forte, il faut supprimer ou significativement limiter les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques. Arjuzanx était un site industriel, ce qui ne l'empêche pas de devenir une réserve naturelle nationale. Comment va-t-on faire par exemple pour gérer la faune sauvage, le sanglier ?

#### Madame la préfète

Madame la préfète répond qu'on ne peut pas faire de réponse générale, tout dépendra des sites, mais pour reprendre l'exemple d'Arjuzanx, les sangliers y sont régulés et continueront à l'être.

#### DREAL

De nombreux usages sont compatibles avec des espaces de protection forte. Par exemple, dans plusieurs sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels ou le Conservatoire du littoral, l'élevage ou la fauche sont possibles et permettent de maintenir des milieux ouverts.

#### Jeunes agriculteurs - Monsieur Darbo

Nous faisons face à des attentes sociétales qui sont contradictoires : par exemple, on souhaite réduire notre consommation de viande mais aussi maintenir des prairies ouvertes par la pratique de l'élevage.

#### Madame la préfète

Madame la préfète précise que justement la démarche lancée sur les aires protégées pourrait contribuer à nous faire avancer en travaillant ensemble.

### DREAL

Madame Audouard présente l'état des lieux des aires protégées par région et par département (cf diaporama).

Il y a déjà quelques pistes pour développer les aires en protection forte :

- des espaces en maîtrise foncière du Conservatoire du littoral et du CEN ;
- au niveau national il y a une réflexion portant sur la protection de 10 % des forêts domaniales, au niveau national.

Tout cela se construit.

### CPIE Seignanx-Adour

Madame Goutaudier s'interroge sur la place des propriétés de l'État dans le cadre de cette démarche.

### DREAL

Madame Audouard souligne l'intérêt de cette question, notamment par rapport aux forêts domaniales. L'éventualité de travailler avec le ministère des Armées peut également donner de la perspective. A voir également s'il ne faut pas prendre en considération le domaine public fluvial. Les forêts de protection ne semblent pas pouvoir rentrer dans le questionnement, sauf si elles sont situées en réserve nationale ou biologique. Les pistes de réflexions demeurent variées.

### Communauté d'Agglomération du grand Dax - Monsieur Darrigade

Les coupes de bois semblent sources d'atteintes importantes à la biodiversité. Mais pour pouvoir préserver ces peuplements feuillus remarquables il faudrait pouvoir disposer de dispositifs financiers pouvant compenser l'absence de recettes liées aux ventes de bois. S'interroge par ailleurs sur la marge de manœuvre des communes pour les forêts communales dont la gestion est confiée à l'ONF.

### DREAL

En effet, un exemple est la conservation d'îlots de senescence dans les sites Natura 2000 pouvant faire l'objet de contrats Natura 2000 pour financer la perte d'exploitation.

### ONF - M Reteau

En forêt domaniale, l'ONF gère la réserve biologique de la Mailloueyre et certains secteurs forestiers de la réserve naturelle nationale du courant d'Huchet.

Dans les forêts communales gérées par l'ONF, les plans de gestion peuvent intégrer des mesures de préservation et tenir compte d'objectifs particuliers des communes (et donc pas seulement d'objectifs de production de bois). Mais attention : la protection de la biodiversité n'est pas synonyme d'absence de coupe forestière.

### SEPANSO - Monsieur Cingal

Monsieur Cingal fait part de la sauvegarde d'une héronnière à Heugas (des arbres ont été préservés), après concertation avec la commune et signale un appel au bénévolat pour financer cette action. A l'inverse il déplore la gestion du Lézard ocellé à Tarnos.

Au sujet de la forêt de protection, Monsieur Cingal ajoute la nécessité de faire appliquer la réglementation, dans un contexte de demandes croissantes de la part des opérateurs touristiques.

### Conseil départemental des Landes - Monsieur Gatelier

Monsieur Gatelier s'étonne que la stratégie ne vise pas davantage le DPF, qui serait une opportunité.

#### DREAL

Madame Audouard précise que la DREAL a eu connaissance du premier projet de décret sur les définitions des aires protégées et fera remonter le sujet du DPF.

#### Madame la préfète

Madame la préfète confirme que cet élément doit effectivement être signalé.

#### DDTM- Madame Bertrand

La DDTM présente 2 cartes pour illustrer les données disponibles sur chaque EPCI ( cf diaporama).

#### Conseil départemental des Landes - Madame Thouvenin

Madame Thouvenin présente l'action du département sur les Espaces Naturels Sensibles (Cf diaporama).

Les espaces NATURE 40 représentent 8000 ha et sont assez proches d'une gestion en protection forte.

#### CEN Nouvelle Aquitaine - Monsieur Le Moal

Monsieur Le Moal présente l'action du CEN Nouvelle Aquitaine (cf diaporama), 500 sites sont gérés par le CEN en Nouvelle-Aquitaine, ce qui représentent 58 400 ha.

#### Communauté d'Agglomération du grand Dax - Monsieur Darrigade

Monsieur Darrigade s'interroge sur l'utilité d'acheter des terrains ?

#### CEN Nouvelle Aquitaine - Monsieur Le Moal

Le CEN fait des acquisitions et de la gestion, à des fins de préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

#### Communauté de commune de Landes d'Armagnac - Monsieur François Hubert

Fait part de son inquiétude concernant la préservation du site du vallon du Cros (protégé par un arrêté de protection de biotope) situé dans le fuseau du projet GPSO.

#### Mme la préfète

Mme la préfète indique que cette réunion a pour but de dresser un panorama très large.

#### Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine - Madame Kerloch

Madame Kerloch présente l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité et son articulation avec la stratégie nationale des aires protégées.

#### Madame la préfète

Il est intéressant d'avoir montré la cohérence des deux démarches.

#### Landes Nature - Madame Hédiard

Madame Hédiard souhaite qu'une cohérence soit trouvée, notamment entre les politiques de préservation de la biodiversité et de transition énergétique (ex : problématiques des installations photovoltaïques). Il y a des destructions directes et importantes d'habitats d'intérêt communautaire qui sont constatées sur le terrain, notamment dans le cadre de prélèvements de bois. Madame Hédiard indique qu'on se focalise sur des timbres poste, ce n'est peut-être pas inutile mais il y a de grands espaces comme les barthes menacés par des coupes rases pour exploiter du bois énergie.

DDTM - Madame Chevassus

En matière de projet photovoltaïque l'État a produit un cadre sur les conditions de développement soutenable du photovoltaïque dans les Landes, accessible sur <http://www.landes.gouv.fr/dire-de-l-etat-sur-le-developpement-du-a7368.html> qui vise à mettre en cohérence les différentes politiques publiques.

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine – Madame Kerloch

La région examinera toutes les propositions des acteurs.

Madame la préfète

Certaines politiques peuvent se percuter, énergie renouvelable-biodiversité, mais il faut arriver à les concilier.

Le bois est une ressource utile. En matière de photovoltaïque, les services de l'État ont élaboré un guide de manière à ne pas laisser faire n'importe quoi. La démarche qui est présentée aujourd'hui est utile car il y a dans ce département des surfaces à protéger.

CBNSA - Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID

*Présentation de l'étude hotspot ( cf diaporama).*

Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Landes - Madame Prieur

Madame Prieur constate une concentration de hot-spots sur le réseau hydrographique et les zones humides. Le département de Charente-Maritime a pris en compte l'importance du réseau hydrographique sur les pollutions ayant un impact sur l'ostréiculture, une démarche du même type serait à faire dans le département des Landes.

CBNSA - Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID

Oui et non car il y a aussi des enjeux spécifiques hors du réseau hydrographique .

Madame la préfète

Madame la préfète demande comment ont été choisies les espèces à enjeux.

CBNSA - Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID

Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID répondent que ce sont environ 2500 espèces qui ont été intégrées en fonction de critères tels que la rareté, la vulnérabilité.

ONF – Monsieur Reteau

M Reteau dit qu'il n'est pas étonnant que les dunes ressortent car leur richesse en biodiversité est connue.

CBNSA - Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID

Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID rappellent que l'étude intègre une modélisation qui permet de projeter une probabilité de présence là où les données sont lacunaires.

LPO - Monsieur Besnard

Monsieur Besnard dit qu'en zone dunaire, il y a des enjeux qu'on ne trouve que là.

#### ONF - Monsieur Reteau

Monsieur Reteau dit qu'il n'y a pas de réserves naturelles nationale sur les dunes mais elles sont en zone domaniale et gérées de manière conservatoire depuis longtemps.

#### Communauté d'Agglomération du grand Dax - Monsieur Darrigade

Monsieur Darrigade souligne les enjeux sur les barthes, la vigilance à avoir sur les usages (chasse, agriculture, élevage ...) et le besoin de l'aide de l'État.

#### SEPANSO - Monsieur Cingal

Monsieur Cingal indique que sur ces sujets de hotspots, il y a une responsabilité vis-à-vis des autres territoires, et souligne le sujet de l'hivernage des oiseaux. La grue a été prise en compte mais il y a des besoins pour d'autres espèces, notamment les passereaux (pinsons, alouettes, ...). Il conviendrait de mettre en place des espaces protégés plus larges, plus importants.

#### Madame la préfète

Madame la préfète précise qu'il y aura d'autres réunions techniques et d'échanges.

#### Conseil départemental des Landes - Monsieur Gatelier

Monsieur Gatelier dit qu'il souhaite disposer de davantage d'éléments sur l'étude hotspots, les listes d'espèces prises en compte etc ....

#### CBNSA - Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID

Messieurs Aurélien BELAU et Rémi DAVID précisent que le rapport complet est accessible (lien pour télécharger l'étude Hotspots <https://obv-na.fr/actualite/11746>).

L'ensemble des données brutes figure sur le site de l'observatoire pour la flore ( lien <https://obv-na.fr/> et sur le site fauna pour la faune (<https://observatoire-fauna.fr/>). Pour la faune, toutes les données n'ont pas été versées car il y a beaucoup d'enjeux qui résultent de la modélisation.

#### Fédération des chasseurs - Monsieur Lesbats

La concertation locale est incontournable. Par exemple, les barthes constituent une vitrine de la conservation des zones humides, les usagers dont font partie les chasseurs ont contribué à leur sauvegarde.

#### CPIE du Seignanx - Madame Goutaudier

Madame Goutaudier indique que certains animateurs Natura 2000 du sud des Landes ont commencé à réfléchir à des espaces qui pourraient faire l'objet de protections et demande comment va se passer la suite. Est-ce que certains sites Natura 2000 vont faire l'objet d'une protection forte ? Est-ce que l'outil APB/APHN (arrêté de protection de biotope / arrêté de protection des habitats naturels) est utilisable ?

#### DREAL- Madame Audouard

Madame Audouard précise que l'étude Hots-spots repose sur une maille de 1 km mais qu'il ne faut pas s'interdire d'utiliser d'autres données. La méthode proposée est de travailler sur des périmètres animés par des organisations existantes et/ou couverts par des organes de concertations existants.

Il y a bien un objectif de 1 % de protection forte pour la Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2024 et parmi les pistes, la labellisation de certains territoires ENS, de propriétés du Conservatoire

du littoral et du CEN. **La réunion d'aujourd'hui est l'occasion de lancer un appel à projets et votre contact de proximité sera la DDTM.**

Il est rapidement présenté le projet de mise en place d'une liste départementale de sites de protection du patrimoine géologique ( cf diaporama ).

Madame la préfète

Madame la préfète clôt la réunion en remerciant les participants et en rappelant que des réunions techniques seront organisées par la DREAL et la DDTM, et qu'une nouvelle réunion du COPIL se tiendra à l'été prochain.

La préfète  
  
Cécile BIGOT-DEKEYZER